

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1030 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 1030

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date de publication
23 août 1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois jours (valable dit 31 août au 2 septembre 1946) est accordée à M. Tatibouet (Marc), vérificateur des douanes, pour se rendre en Éthiopie. Les frais de voyage sont à la charge de intéressé.